

Luminex®	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
xMAP® Sheath Concentrate PLUS	15 Novembre 2022	Page 1 de 12

Conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission-(Suisse)

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: xMAP® Sheath Concentrate PLUS

Autres moyens d'identification:

Nom commercial: xMAP® Sheath Concentrate PLUS

Code du produit: 40-50036, 40-50023, 13-90005

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Pour usage professionnel seulement. À utiliser conformément à la notice du produit

Utilisations déconseillées: Utilisations autres que celles décrites ci-dessus.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise: Luminex Corporation.

Adresse de l'entreprise: 12212 Technology Blvd
Austin, Texas 78727

Tél de l'entreprise (renseignements): Tel: 1-512-381-4397
Fax: 1-512-219-5114
<http://www.luminexcorp.com>

1.4 Numéros téléphoniques d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-(512) 381-4397
(avec les heures d'ouverture)

E-mail d'urgence: support@luminexcorp.com

Heures d'ouverture: 24/7

Informations sur le centre antipoison:

Tox Info Suisse

Freiestrasse 16, 8032 Zurich

info@toxinfo.ch

Numéro d'urgence : 145

(Depuis l'étranger : +41 44 251 51 51)

Demande non urgente : +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)

Nom du produit	Classification SGH
xMAP® Sheath Concentrate PLUS	Toxicité aiguë, orale, catégorie 4 H302 Toxicité aiguë, cutanée, catégorie 4 H312 Toxicité aiguë, inhalation, catégorie 4 H332

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement 1272/2008

Pictogrammes de danger:

Luminex®	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
xMAP® Sheath Concentrate PLUS	15 Novembre 2022	Page 2 de 12



Mention d'avertissement:	ATTENTION
Mentions de danger:	H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence:	P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 - Se laver soigneusement après manipulation P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales
Mentions de danger Supplémentaires.	Aucun connu

2.3 Autres dangers

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

N'est pas applicable

3.2 Mélanges :

Nom du produit/ingrédient	Identifiants	%	Classement 1272/2008/CE	Forme de nano-matériau	Facteur M	Limite de concentration spécifique (SCL)	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)
Dazolidinyl urea	Numéro CAS 78491-02-8 Numéro CE Numéro REACH 01-2119980740-34-XXXX	1 - 5%	Eye Irrit 2 H319	Non	1	Pas de SCL dans l'annexe VI	Pas d'ATE dans l'annexe VI

Nom du produit/ingrédient	Identifiants	%	Classement 1272/2008/CE	Forme de nano-matériau	Facteur M	Limite de concentration spécifique (SCL)	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)
Azide de sodium	Numéro CAS 26628-22-8 Numéro CE 247-852-1 Numéro REACH 01- 2119457019- 37-XXXX	0.1 - 1%	Acute Tox 2 Oral H300 Acute Tox 1 Dermal H310 Acute Tox 2 dust/mist H330 STOT RE 2 (CNS, cardiovasc, liver, kidney, heart, spleen) H373 Aqu acute 1 H400 Aqu chronic 1 H410 EUH032	Non	1	Pas de SCL dans l'annexe VI	Pas d'ATE dans l'annexe VI

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, sont classées comme dangereuses pour la santé ou l'environnement et doivent donc être signalées dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Voir la section 16 pour le texte complet des mentions H et P déclarées ci-dessus

Nanoformes présentes dans le produit: N'est pas applicable

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact oculaire: En cas de contact avec les yeux, retirer les lentilles de contact et rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation des yeux persiste, obtenir des soins médicaux.

Contact cutané: Laver avec de l'eau tiède et du savon, Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste, Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation: déplacer à l'air frais, Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion: Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si des symptômes sont observés, contactez un médecin et remettez-lui cette fiche de données de sécurité. Fournir des mesures de soutien général, traiter de façon symptomatique:

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Luminex®	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
xMAP® Sheath Concentrate PLUS	15 Novembre 2022	Page 4 de 12

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée (brouillard), du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre chimique sèche ou de la mousse pour l'extinction. Utiliser un agent extincteur adapté au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés:Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne devrait pas être inflammable mais peut libérer des fumées toxiques et corrosives. En cas d'incendie, tenir compte de la zone environnante.

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de sodium.

5.3 Conseils aux pompiers

Déplacer les conteneurs de la zone de feu si vous pouvez le faire sans risque. Refroidir les conteneurs avec de grandes quantités d'eau jusqu'à ce que le feu soit bien éteint. Isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des voies navigables. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques. De plus, portez d'autres équipements de protection appropriés selon les conditions (voir la section 8).

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Empêchez le personnel inutile et non protégé d'entrer dans.

Pour les secouristes

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou gaz. Porter un équipement de protection approprié, tel que des gants, des lunettes et des vêtements de protection selon les conditions (voir la section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air). Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un confinement approprié (du produit et de l'eau de lutte contre l'incendie) pour éviter la contamination de l'environnement. Absorber le produit déversé avec un matériau inerte, le placer dans un récipient approprié et le marquer préalablement à son élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour des informations sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Porter un équipement de protection individuelle approprié et utiliser les contrôles d'exposition comme indiqué dans la section 8. Éviter le contact avec la

Luminex®	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
xMAP® Sheath Concentrate PLUS	15 Novembre 2022	Page 5 de 12

peau et les yeux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Tenir à l'écart des oxydants puissants, des sources d'inflammation et de la chaleur. Température de stockage: Conserver entre 15°C et 30°C dès réception

Directive Seveso - Seuils de déclaration (en tonnes)

Critères de danger

Aucun listé

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

En dehors des utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Nom de l'ingrédient	Numero CAS	Limites d'exposition professionnelle	La source
Dazolidinyl urea	78491-02-8	Valeur à court terme: Aucune connue Valeur à long terme: Aucune connue	Valeur limite d'exposition professionnelle Europe
Azide de sodium	26628-22-8	Valeur à court terme: 0.4 mg/m ³ (Suisse) Valeur à long terme: mg/m ³ (Suisse)	Valeur limite d'exposition professionnelle Europe

Procédures de surveillance: Utiliser les méthodes décrites dans les normes européennes.

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

Dazolidinyl urea

Zone d'application	Voies d'exposition	Effet sur la santé	Valeur
Travailleur	Inhalation	Effets systémiques à long terme	20.5 mg/m ³
Travailleur	Inhalation	Effets systémiques à court terme	92 mg/m ³
Travailleur	Cutané	Effets systémiques à long terme	11.7 mg/kg bw/jour
Population générale	Orale	Effets systémiques à long terme	5 mg/kg bw/jour

Azide de sodium

Zone d'application	Voies d'exposition	Effet sur la santé	Valeur
Travailleur	Inhalation	Effets systémiques à long terme	0.164 mg/m ³
Travailleur	Cutané	Effets systémiques à long terme	46.7 µg/kg bw/jour
Population générale	Inhalation	Effets systémiques à long terme	29 µg/m ³
Population générale	Cutané	Effets systémiques à long terme	16.7 µg/kg bw/jour

Zone d'application	Voies d'exposition	Effet sur la santé	Valeur
Population générale	Orale	Effets systémiques à long terme	16.7 µg/kg bw/jour

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Dazolidinyl urea

Compartiment	Valeur
Eau fraîche	5.78 µg/L
Eau de mer	0.58 µg/L
Station d'épuration	20 mg/L
Sédiments d'eau douce	88.8 µg/kg sédiment dw
Sédiments marins	8.9 µg/kg sédiment dw
Sol	14.4 µg/kg sol dw

Azide de sodium

Compartiment	Valeur
Eau fraîche	0.35 µg/L
Eau de mer	15 ng/L
Station d'épuration	30 µg/L
Sédiments d'eau douce	16.7 µg/kg sédiment dw
Sédiments marins	0.72 µg/kg sédiment dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pas d'exigences particulières en matière de ventilation. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Les installations qui stockent ou utilisent ce matériel doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité. Disposer d'une ventilation appropriée pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Ne pas jeter les déchets dans les canalisations d'eau.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

La protection des yeux/du visage: Non requis dans les conditions d'utilisations normales.

La protection de la peau:

Protection des mains: Non requis dans les conditions d'utilisations normales.

Autre protection cutanée: Non requis dans les conditions d'utilisations normales. Se laver les mains après utilisation.

La protection respiratoire: Non requis dans les conditions d'utilisations normales.

Risques thermiques:Aucun connu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou les systèmes d'eau.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide.
Couleur:	Incolore
Odeur et Seuil olfactif:	Inodore
Point de fusion/ point de congélation:	Non Déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non Déterminé
Inflammabilité:	Non Déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion::	
Inférieure (%):	Non Déterminé
Supérieure (%):	Non Déterminé
Point d'éclair:	Non Déterminé
Température d'auto-inflammation:	Non Déterminé
Température de décomposition:	Non Déterminé
pH:	Non Déterminé.
Viscosité cinématique:	Non Déterminé
Solubilité:	Non Déterminé
Coefficient de partage- octanol/eau (valeur log):	Non Déterminé
Pression de vapeur:	Non Déterminé
Densité et/ou densité relative:	Non Déterminé
Densité de vapeur relative:	Non Déterminé
Température de décomposition:	Non Déterminé
Caractéristiques des particules:	Non Déterminé

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique: Aucun connu
Autres caractéristiques de sécurité: Aucun connu

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Ce produit ne devrait pas être réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune attendue

10.4 Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Nocif en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation

Nom du produit/ingrédient	Test	Espèce	Dose
Dazolidinyl urea	LD50 Orale	Rat	> 2000 mg/kg
	LD50 Cutanée	Lapin	>2000 mg/kg
	LC50 Inhalation	Rat	1.35 mg/L 4.5h
Azide de sodium	LD50 Orale	Rat	20 mg/kg
	LD50 Cutanée	Lapin	50 mg/kg
	LC50 Inhalation	Rat	27 mg/kg 4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Ne devrait pas provoquer d'irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Ne devrait pas provoquer d'irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Ne devrait pas provoquer de sensibilisation respiratoire. Ne devrait pas provoquer de sensibilisation cutanée ou de réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Ne devrait pas provoquer de mutations héréditaires dans les cellules germinales humaines.

Cancérogénicité: Ne devrait pas causer de cancer.

Toxicité pour la reproduction: Ne devrait pas nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

STOT – exposition unique: On ne s'attend pas à ce que ce produit cause une toxicité spécifique pour un organe cible après une seule exposition.

STOT – exposition répétée: On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une toxicité spécifique pour les organes après une exposition prolongée ou répétée.

Danger par aspiration: Ce produit n'est pas censé présenter un risque d'aspiration en cas d'ingestion.

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun des composants n'a de propriétés de perturbation endocrinienne

Informations sur les autres dangers: Aucun connu

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité:

Peut être nocif à long terme pour la vie aquatique

Nom de la substance	Toxicité pour les poissons/ autres invertébrés aquatiques
Dazolidinyl urea	Poissons - LC50 Oncorhynchus mykiss >100 mg/L 96h Invertébrés - EC50 Daphnia magna 58 mg/L 48h Algues - EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 78 mg/L 72h
Azide de sodium	Poissons - LC50 Lepomis macrochirus 0.68 mg/L 96 h Invertébrés - EC50 Daphnia pulex 4.2 mg/L 48 h Algues - EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 0.348 mg/L 96 h

Luminex[®]	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
xMAP[®] Sheath Concentrate PLUS	15 Novembre 2022	Page 9 de 12

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7 Autres effets néfastes:

Aucun connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'entremise d'un entrepreneur autorisé en élimination des déchets. Les déchets ne devraient pas être éliminés sans avoir été traités dans les égouts à moins qu'ils ne soient entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

La classification du produit peut ne pas répondre aux critères d'un déchet dangereux.

Emballages contaminés – méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Les emballages des déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doit être envisagée que lorsque le recyclage n'est pas possible.

Précautions spéciales

Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent contenir des résidus de produit. Éviter l'élimination des matériaux déversés et le ruissellement et le contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation des transports internationaux

14.1 Numéro ONU:

ADR/RID/ADN:N'est pas applicable IMDG:N'est pas applicable IATA:N'est pas applicable

14.2 Désignation officielle de transport:

ADR/RID/ADN: Non réglementé pour le transport

Luminex®	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
xMAP® Sheath Concentrate PLUS	15 Novembre 2022	Page 10 de 12

IMDG: Non réglementé pour le transport

IATA: Non réglementé pour le transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN:N'est pas applicable IMDG:N'est pas applicable IATA:N'est pas applicable

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN:N'est pas applicable IMDG:N'est pas applicable IATA:N'est pas applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Pas attendu

Information additionnelle:

ADR/RID/ADN: N'est pas applicable

IATA: N'est pas applicable

IMDG: N'est pas applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux: toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'est pas applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de:
Règlement (UE) 2020/878 (REACH) de la Commission européenne
Règlement UE (CE) n° 1272/2008 (CLP)

EINECS: Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire européen des substances chimiques existantes

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Aucun connu

Ordonnance allemande sur les installations manipulant des substances dangereuses pour l'eau (Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV)):

CHIMIQUE	Numéro d'identification	WGK (Classe de danger aquatique)
Dazolidinyl urea	Aucune valeur	WGK 3
Azide de sodium	636	WGK 2

Luminex®	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
xMAP® Sheath Concentrate PLUS	15 Novembre 2022	Page 11 de 12

PRODUIT		WGK 2
----------------	--	--------------

NWG - non dangereux pour l'eau
 WGK1 - légèrement dangereux pour l'eau
 WGK2 - manifestation dangereux pour l'eau
 WGK3 - très dangereux pour l'eau.

Les substances qui ne sont actuellement pas publiées avec une classification WGK dans le Bundesanzeiger doivent être considérées comme très dangereuses pour l'eau (WGK 3) pour des raisons de précaution.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce produit.

RUBRIQUE 16: AUTRE INFORMATION


Texte intégral des énoncés H&P mentionnés dans les sections 2 et 3.

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau..
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise
P321	Traitement spécifique (voir rubriques 4 à 8 de cette FDS et toute autre information sur l'étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales

Conseils de formation: Avant d'utiliser/manipuler le produit, il convient de lire attentivement la présente.

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

N'est pas applicable

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
xMAP[®] Sheath Concentrate PLUS	15 Novembre 2022	Page 12 de 12

Abréviations et acronymes:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (Européen)
CAS:	Service des résumés chimiques (division de l'American Chemical Society)
CLP:	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL:	Niveau dérivé sans effet
EC50:	Concentration efficace demi-maximale
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EU:	Union européenne
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA:	Association internationale du transport aérien
IBC:	Code de vrac international
IMDG:	Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IOELV:	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
LC50:	Concentration létale, 50 %
LD50:	Dose létale, 50 %
MARPOL:	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OEL:	Niveau d'exposition professionnelle
PBT:	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC:	Niveau prévu sans effet
REACH:	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
SCBA:	Appareil respiratoire autonome
SCL:	Limites de concentration spécifiques
UN:	Les Nations Unies
VPvB:	Très persistant et très bioaccumulable
WEL:	Limite d'exposition sur le lieu de travail

Historique du document

Date d'émission: 15 Novembre 2022

Numéro de version 1

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ: Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.